

Les organismes d'action communautaire
autonome

DES ACTEURS CLÉS
DANS LA RELANCE POST-PANDÉMIE

Mémoire du Réseau québécois de l'action
communautaire autonome (RQ-ACA)

Déposé au ministre des Finances du Québec
Dans le cadre des consultations prébudgétaires

Janvier 2021

Le RQ-ACA est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome (ACA). Il représente 63 regroupements et organismes nationaux, et rejoint au-delà de 4 000 organismes d'ACA, 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi que 425 000 bénévoles et militant·e·s luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Grâce à son expertise et à celle de ses membres, il porte et amplifie la voix des organismes communautaires de tout le Québec.

SOMMAIRE

LES RECOMMANDATIONS DU RQ-ACA ET SES MEMBRES	4
LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE (PAGAC) : UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE À NE PAS MANQUER	5
LE COMMUNAUTAIRE : UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL	5
LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DES ACTEURS CLÉS DE LA PANDÉMIE	6
LE CARACTÈRE ESSENTIEL DU FINANCEMENT À LA MISSION	7
UN MANQUE À GAGNER ESTIMÉ À 460M\$	7
UNE INDEXATION INEXISTANTE OU INSUFFISANTE	8
LES IMPACTS DU MANQUE DE FINANCEMENT	9
PORTRAIT DU FINANCEMENT	11
ENTRE 2017 ET 2020 : DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS, MAIS INSUFFISANTS	12
IMPACT DE LA COVID SUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	13
DES FONDS D'URGENCE COVID-19 TOTALISANT 161,2 MILLIONS\$	13
UN FILET SOCIAL À RECONSTRUIRE	16
LE BUDGET 2021-2022 : VERS UNE SORTIE DE CRISE DU COMMUNAUTAIRE	18
ANNEXE 1 : CAMPAGNE ENGAGEZ-VOUS POUR LE COMMUNAUTAIRE	19
ANNEXE 2 : SOLUTIONS FISCALES DE LA COALITION MAIN ROUGE	21
ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU RQ-ACA	22

LES RECOMMANDATIONS DU RQ-ACA ET SES MEMBRES

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, le de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes et de démontrer son soutien et sa reconnaissance envers leur important travail auprès des populations vivant diverses formes de difficultés.

Après plus de 15 ans sans engagement structurant envers le communautaire et au moment où nous célébrerons le 20e anniversaire de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, il s'agit d'un moment historique pour le mouvement d'action communautaire autonome qui a beaucoup d'attentes et qui souhaite que le prochain budget puisse soutenir un plan d'action gouvernemental ambitieux attaché à des enveloppes conséquentes pour appuyer ses mesures et pour renforcer la capacité d'agir des organismes d'action communautaire autonome qui sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, nous recommandons que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.

Plus précisément, le RQ-ACA et ses membres recommandent au gouvernement de :

1. Investir 460 millions \$ supplémentaire dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA et ce, afin de favoriser le respect de leur autonomie et de renforcer leur capacité d'agir.
2. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.
4. D'ajouter des sommes supplémentaires afin de tenir compte des besoins supplémentaires provoqués par le COVID-19
5. De donner à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.

Ces recommandations vont dans le sens de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), qui réunit les 4000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome du Québec.

LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE (PAGAC) : UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE À NE PAS MANQUER

C'est en 2021 que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, dévoilera les mesures prévues dans son nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC). Pour le mouvement communautaire, il s'agit d'un rendez-vous historique à ne pas manquer qui coïncidera avec le 20^e anniversaire de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire adoptée en 2001. Mentionnons que le dernier plan d'action visant à soutenir les organismes communautaires remonte à 2004.

C'est mai 2019, que le ministre Boulet entamait des consultations en vue de l'élaborer ce plan d'action. Plus d'une [centaine de mémoires](#) ont été déposés afin de mettre en lumière les besoins des organismes. Le RQ-ACA a d'ailleurs déposé un [mémoire](#) dans le cadre de ces consultations exprimant les besoins, les préoccupations et les revendications du mouvement de l'action communautaire autonome. Mentionnons que le RQ-ACA a soutenu ses membres afin qu'ils puissent participer pleinement, et en toute confiance, à cette importante consultation.

Ce plan d'action, dont la sortie est prévue pour le printemps 2021, est très attendu par les organismes communautaires qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement insoutenables.

Ce nouveau plan d'action vise deux objectifs :

- Offrir un meilleur soutien financier et une plus grande reconnaissance aux organismes communautaires
- Poursuivre l'application de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire

Le RQ-ACA et ses membres comptent sur le ministre des Finances pour donner les moyens financiers au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de réellement faire une différence afin de renforcer la capacité d'agir de l'ensemble des organismes communautaires pendant et après la pandémie. Il demande aussi de donner à l'ensemble des ministères les moyens financiers pour concrétiser les engagements que contiendra ce plan d'action.

LE COMMUNAUTAIRE : UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL

Le mouvement de l'action communautaire autonome compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions. Il contribue à maintenir 60 000 salarié·e·s, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Il est soutenu par 425 000 bénévoles qui lui offrent temps et engagement au quotidien. Il est fréquenté par plus d'un million de personnes vivant diverses formes de difficultés.

Les organismes d'action communautaire autonome (ACA) offrent des services alternatifs, agissent sur les droits, et interviennent dans différents secteurs dont la santé et services sociaux, la violence conjugale, l'itinérance, la santé mentale, l'alphabétisation populaire, la lutte au décrochage, le développement social, l'action bénévole, la communication, la consommation, l'environnement, la défense des droits, le logement, le loisir, la solidarité internationale, la formation, ainsi qu'auprès des femmes, des hommes, des jeunes, des familles, des Autochtones, des communautés LGBTQIA2+, des personnes en situation de handicap, des personnes réfugiées et immigrantes, des chômeurs et chômeuses, des personnes assistées sociales, etc. Le mouvement d'action communautaire autonome fait partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux. Initié par les gens de la communauté, il constitue l'une des formes de participation citoyenne la plus importante, la mieux organisée et la plus engagée pour la justice sociale au Québec.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DES ACTEURS CLÉS DE LA PANDÉMIE

Le RQ-ACA a dévoilé, en octobre dernier, les résultats d'un sondage exclusif auprès de la population québécoise portant sur le rôle des organismes communautaires durant la pandémie. Le sondage, réalisé par la firme L'Observateur, révèle que les Québécois·es ont une haute opinion de la place des organismes communautaires dans l'espace public. Il est vrai qu'au cours des derniers mois, les organismes ont joué un rôle essentiel durant la pandémie, ne cessant de rivaliser de créativité et de résilience pour continuer à être présents auprès des populations qu'ils desservent.

- 71,8% de la population croient qu'ils sont des acteurs clés durant la pandémie pour rejoindre les communautés les plus affectées.
- Selon 66,9% de la population, le rôle majeur des organismes communautaires en temps de pandémie est d'aider les gens à combler leurs besoins de base urgents.
- Trois autres rôles ressortent :
 - aider les gens à comprendre et à respecter les consignes de santé publique (57,9%) ;
 - soutenir les personnes vivant une situation de vulnérabilité (56,6%) ;
 - offrir aux gens un espace d'appartenance pour briser l'isolement et pour la création de réseaux d'entraide (54,2%).

Avec la pandémie, les organismes communautaires ont subi une pression supplémentaire importante alors qu'ils devaient combler les manques pour garantir un filet social aux personnes les plus vulnérables – et cette pression engendre des besoins supplémentaires pour tous les organismes.

- D'ailleurs, 80,9% des personnes sondées pensent que les organismes communautaires devraient recevoir un soutien financier de base adéquat pour leurs activités et leur soutien à la population.

LE CARACTÈRE ESSENTIEL DU FINANCEMENT À LA MISSION

Si les organismes d'ACA sont en mesure de jouer un rôle clé pendant la pandémie, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement, à la mission globale, qui leur permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions de leur organisme et leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise où le communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Cette crise sans pareil a plongé des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés.

UN MANQUE À GAGNER ESTIMÉ À 460M\$

Depuis la mise en œuvre de la [Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire](#) entre 2001 et 2006, jusqu'à tout récemment en 2017, aucun investissement sérieux n'a été fait pour le financement de base des organismes communautaires. Pendant cette période, les demandes d'aide et de soutien ont explosé en raison de la réduction des investissements dans les services publics et les programmes sociaux, en particulier pendant la période d'austérité de 2015 à 2018, plongeant ainsi le communautaire dans une situation de sous-financement perpétuel.

Le manque à gagner pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome est estimé à 460 millions\$.

Le mouvement d'action communautaire autonome est diversifié et les besoins en financement ne sont pas uniformes, d'un secteur à l'autre ou encore, d'un type d'organisme à l'autre. Afin d'identifier, le plus justement possible, le montant global des besoins pour l'ensemble des organismes d'ACA, le RQ-ACA répertorie, depuis 2013, le manque à gagner en soutien à la mission globale pour chacun des secteurs et qui se traduit par des revendications financières. L'addition des besoins identifiés représente le montant global du financement à la mission supplémentaire revendiqué par le mouvement, notamment dans le cadre de la campagne Engagez-vous pour le communautaire.

Voici les données les plus récentes cumulées par le RQ-ACA auprès de ses membres. Elles tiennent compte des rehaussements obtenus dans plusieurs secteurs au cours des dernières années. Certains

besoins n'ont pas été réévalués depuis 2016 et pourraient être ajustés par les secteurs. **Notez également que ces données ne tiennent pas compte des nouveaux besoins liés à la COVID-19.**

TABLEAU DES BESOINS DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Type d'organismes d'ACA	Ministère interpellé	Organismes concernés en 2018-2019	Soutien à la mission accordé en 2018-2019	Manque à gagner selon la mise à jour 2020 des besoins***
Santé et services sociaux	MSSS	2970	505 655 324 \$	370 000 000 \$
Défense collective des droits	SACAIS (MTESS)	344	21 283 299 \$	30 000 000 \$
Corporations de développement communautaire	SACAIS (MTESS)	66	5 244 182 \$	7 874 304 \$
Famille	MF	270	19 946 029 \$	34 053 971 \$
Médias	MCC	150	6 197 524 \$	2 825 000 \$
Centres communautaires de loisirs	MEES	59	5 335 940 \$	5 291 790 \$
Organismes nationaux de loisirs	MEES	24	2 699 761 \$	5 650 000 \$
	MCC	9	1 000 000 \$	2 260 000 \$
Lutte au décrochage	MEES	201	26 887 545 \$	2 169 478 \$
Formation continue				2 727 743 \$
Alphabétisation				10 000 000 \$
Écoles de la rue				452 332 \$
Personnes réfugiées et immigrantes	MIFI	35	1 816 672 \$	n/d \$
Environnement	MELCC, MERN, MFFP, MAPAQ, MTQ	101	499 995 \$	26 679 300 \$
Habitation	SHQ (MAMH)	45	1 449 999 \$	2 420 000 \$
Coopération internationale	MRIF	14	706 962 \$	2 293 853 \$
		4288	599 722 232 \$	464 697 771 \$

***Attention ! Certains besoins n'ont pas été mis à jour depuis 2016, ce qui pourrait nécessiter des ajustements. De plus, ils ont été calculés avant la crise de la COVID-19 alors que celle-ci est venue accentuer les besoins.

UNE INDEXATION INEXISTANTE OU INSUFFISANTE

Le PSOC a longtemps été le seul programme à indexer annuellement les subventions à la mission globale. Cependant, le taux versé est basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC), ce qui n'est pas adapté aux réalités des groupes. Le taux versé par le MSSS a ainsi varié de 0,7 % à 2, % depuis 2012. L'IPC donne une valeur à la variation des coûts des biens et des services de consommation à assumer par les consommateurs et les consommatrices. Or, les groupes ne sont pas des ménages. Ils sont des organismes qui font face à d'autres types d'augmentation des dépenses, par exemple, les salaires. Il importe donc que l'application de l'indexation à tous les programmes ne soit pas basée sur l'IPC, mais sur la hausse des coûts de fonctionnement.

Depuis 2018, le MTESS (SACAIS) indexe les subventions de ses programmes à la mission, mais avec un taux fixe de seulement 1%. Le MIFI a indexé ses programmes de 1,1% en 2017-2018 et de 1,2% pour les deux autres années. Cette indexation n'a pas été reconduite pour 2020-2021. Tous les autres ministères ou organismes gouvernementaux, près d'une quinzaine, n'indexent pas leurs programmes de financement à la mission.

L'absence ou l'insuffisance d'indexation du financement à la mission appauvrit les groupes davantage chaque année, puisqu'ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, charges sociales comme employeur, etc.). C'est pourquoi l'indexation des subventions à la mission doit être accordée à tous les groupes et calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, estimée à 3,25% annuellement.

LES IMPACTS DU MANQUE DE FINANCEMENT

Impact sur les conditions de travail¹.

Les conditions de travail dans le communautaire sont précaires et en dessous de la moyenne québécoise :

- Le salaire horaire moyen des Québécoises et des Québécois travaillant à temps plein était de 25,42\$ en 2018, celui des travailleuses et travailleurs du milieu communautaire était plutôt de 20,08\$ pendant la même période. Pour les emplois à temps partiel, le taux horaire était de 16,27\$;
- Dans 13% des organismes communautaires, on retrouve une moyenne de 4 employé-e-s qui étaient payé-e-s au salaire minimum, soit un taux horaire de 11,25\$ en 2018.²
- Dans 34% des organismes communautaires, on retrouve des postes à temps plein dont le taux horaire est inférieur à 15,00 \$. C'est aussi le cas dans 59% des organismes pour les postes à temps partiel.
- 67% des travailleurs et travailleuses du communautaire n'ont pas accès à un régime de retraite ou à un RÉER;
- 58% des travailleuses et travailleurs du communautaire n'ont pas accès à une assurance collective;
- La majorité des travailleuses et travailleurs du communautaire ont un diplôme d'études collégial ou universitaire.

Les défis de la rétention de la main-d'œuvre

Le communautaire fait face à une grande difficulté pour le recrutement du personnel. Le sous-financement est considéré par les organismes communautaires comme le principal responsable de cette difficulté.³ En effet, cette pénurie est principalement liée aux bas salaires ainsi qu'aux conditions de travail précaires.

¹ CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2018.

² CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2018. À noter que l'enquête a été réalisée avant le 1^{er} mai 2018, date à laquelle le taux horaire est passé à 12,00\$ de l'heure au Québec.

³ <https://www.tvanouvelles.ca/2019/01/06/le-milieu-communautaire-peine-a-retenir-ses-employes>

L'épuisement professionnel

Ayant à cœur la réalisation de la mission de leur organisme, mais ne disposant pas de moyens suffisants, les travailleuses et travailleurs mettent souvent les bouchées doubles, ne comptant pas leur temps, ce qui les mène à l'épuisement professionnel. Le cri du cœur lancé l'an passé par plusieurs organismes de la région de Québec en fait foi. « Puisque nous portons à bout de bras des organismes qui sont au cœur de nos communautés et dont tant de personnes dépendent, la pression sur nos épaules est colossale. Il y a un rapport de don de soi au travail qui affecte les travailleuses et travailleurs sur les plans économique, social et psychologique⁴. » Le remède est simple : un meilleur financement pour permettre à toutes ces personnes dévouées de respirer.

C'est d'ailleurs un des aspects qui ressort d'une recherche menée en collaboration avec le Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale : « L'ensemble des acteurs-trices rencontré·e·s évoquent de manière récurrente le manque de financement des organismes communautaires pour justifier l'incapacité d'offrir des conditions de travail plus avantageuses.⁵ »

Les données préliminaires que nous avons recueillies au cours des derniers mois montrent que le contexte de la pandémie a très probablement accentué ces enjeux de pénurie de main-d'œuvre et d'épuisement professionnel au sein des groupes communautaires.

Impact sur le maintien des activités

Un sondage mené en 2019⁶ a démontré que 91 % des groupes ont déclaré vivre des impacts négatifs, sur le maintien et la poursuite de leur mission, en raison du manque de financement à la mission, et ce, avant la pandémie. Sur ce nombre :

- 53 % ont dû couper dans les activités et services;
- 50 % ont dû couper dans les achats de matériel et frais liés au local;
- 47 % ont dû couper dans leur personnel;
- 43 % ont dû couper dans les salaires ou n'ont pas pu les augmenter;
- 26 % ont dû diminuer les périodes d'ouverture.

⁴ <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/epuisement-et-precarite-chez-les-travailleurs-communautaires--une-situation-insoutenable-2ee5336dfd5b110d640803fef981f951>

⁵ Mylène Fauvel, Yanick Noisieux et Léa Coget. [Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement d'action communautaire autonome](#). GIREPS, juillet 2020, p. 68.

⁶ [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, sondage Horizon budget 2019, campagne CASSSH \(Communautaire autonome en santé et services sociaux - Haussez le financement\)](#) : 515 organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux ont été sondés

PORTRAIT DU FINANCEMENT

Au cours de l'année 2018-2019, quinze ministères et sept organismes gouvernementaux ont soutenu les efforts et le travail de plus de 5 000 organismes communautaires, dont près de 4300 sont reconnus comme étant autonomes, c'est-à-dire des organismes qui ont été créés à l'initiative des gens de la communauté et qui sont financés, de manière récurrente, via le financement à la mission globale. Au cours de cette période, le gouvernement du Québec a versé un peu plus de 1 150 000 000\$ aux organismes communautaires en vertu de 67 programmes et mesures de soutien financier. Ces investissements ont été répartis selon différents types de financement : financement à la mission globale (53,3 %), ententes de service (36,5 %) et financement par projet (10 %).

	Mission globale		Ententes de service		Projets ponctuels		Immobilisations		Total
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
2018-2019	613 696 671	53,3	419 937 779	36,5	115 409 669	10,0	2 605 695	0,2	1 151 649 814

ÉVOLUTION DU FINANCEMENT DEPUIS 2001

L'évolution du financement des organismes d'ACA, bien qu'elle soit constante, n'a pas été suffisante pour combler les frais liés à la progression des besoins des populations, en particulier pendant les années d'austérités budgétaires. Il est important de mentionner que lorsque les services et les dépenses diminuent dans le réseau public et les programmes sociaux, le taux de fréquentation augmente de manière importante dans les organismes communautaires. Nous constatons que la proportion du financement à la mission a régressé dans les dernières années, au profit du financement par projet et par entente de service. Cette proportion est même passée en dessous du 55%, un niveau plus bas que celui de 2001, année de l'adoption de la Politique en action communautaire. Cette situation a gravement déstabilisé les organismes communautaires.

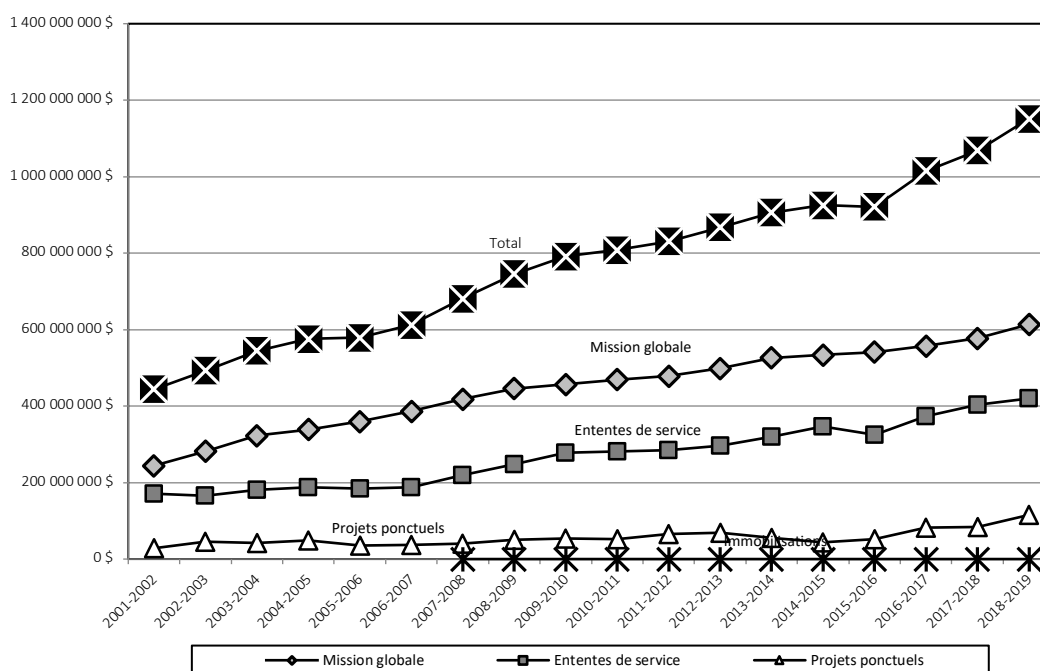


TABLEAU SUR L'ÉVOLUTION DU SOUTIEN FINANCIER DEPUIS 2001

	Mission globale		Ententes de service		Projets ponctuels		Immobilisations*		Total
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
2001-2002	244 197 634	55,0	171 300 474	38,6	28 312 405	6,4			443 810 513
2002-2003	281 776 757	57,1	165 559 300	33,6	45 773 098	9,3			493 109 155
2003-2004	323 077 629	59,3	180 175 810	33,1	41 630 315	7,6			544 883 754
2004-2005	338 696 753	58,9	187 460 956	32,6	48 989 388	8,5			575 147 097
2005-2006	359 890 422	62,2	184 332 406	31,8	34 633 281	6,0			578 856 109
2006-2007	386 663 217	63,1	188 352 116	30,7	37 616 424	6,1			612 631 757
2007-2008	418 273 618	61,5	220 217 028	32,4	41 138 040	6,0	1 009 689	0,1	680 638 375
2008-2009	446 191 478	59,9	247 966 019	33,3	50 055 574	6,7	868 201	0,1	745 081 272
2009-2010	457 120 180	57,7	277 276 128	35,0	53 384 419	6,7	3 985 333	0,5	791 766 060
2010-2011	469 056 047	58,0	281 555 479	34,8	52 100 574	6,4	5 309 240	0,7	808 021 340
2011-2012	478 737 841	57,6	284 994 208	34,3	65 081 173	7,8	2 887 182	0,3	831 150 762
2012-2013	498 737 841	57,5	296 311 898	34,2	69 059 919	8,0	3 321 159	0,4	867 430 817
2013-2014	526 541 399	58,1	320 194 081	35,3	55 977 228	6,2	3 108 037	0,3	905 820 745
2014-2015	533 369 790	57,6	345 929 851	37,4	43 631 046	4,7	2 775 610	0,3	925 706 297
2015-2016	541 307 792	58,8	324 761 728	35,3	52 660 058	5,7	2 464 771	0,3	921 194 349
2016-2017	557 341 297	54,9	374 089 858	36,9	81 594 408	8,0	1 683 513	0,2	1 014 709 076
2017-2018	577 581 078	54,0	403 724 574	37,8	83 173 931	7,8	4 178 519	0,4	1 068 658 102
2018-2019	613 696 671	53,3	419 937 779	36,5	115 409 669	10,0	2 605 695	0,2	1 151 649 814

ENTRE 2017 ET 2020 : DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS, MAIS INSUFFISANTS

Plusieurs campagnes de sensibilisation, de mobilisation et de nombreuses représentations du mouvement communautaire dans les dernières années ont amené, depuis 2017, une bonification graduelle du financement à la mission globale totalisant près de 190M\$, et ce, dans 7 ministères. Ce rattrapage équivaut à 40% des besoins supplémentaires exprimés par les organismes (460M\$).

	2017	2018	2019	2020
Santé et services sociaux				
PSOC	10 000 000 \$	17 000 000 \$	35 000 000 \$	40 000 000 \$
Violence conjugale				24 000 000 \$
MTESS/SACAIS				
FAACA-défense de droits		5 100 000 \$	13 000 000 \$	1 185 900 \$
CDC		800 000 \$	900 000 \$	257 700 \$
Autres		2 600 000 \$		
Immigration		500 000 \$	4 300 000 \$	
Environnement		500 000 \$		
Habitation			6 000 000 \$	
Éducation	9 000 000 \$		1 000 000 \$	
Famille et haltes-garderies	10 000 000 \$ <i>(ponctuel, reconduit pendant 2 ans)</i>			Reconstruction du 10 000 000 \$ de 2017, transfert de 7 000 000 \$ supplémentaires et consolidation en mission
Total	29 000 000 \$	26 500 000 \$	60 200 000 \$	72 443 600 \$

Les sommes investies représentent, pour de très nombreuses organisations, l'embauche d'employé·e·s supplémentaires et un accès accru à des services et des activités, qu'ils soient individuels ou collectifs. Ainsi, ces investissements renforcent les capacités d'agir des organismes d'ACA auprès des populations vivant diverses formes de difficultés. Plus le filet communautaire est solide et facile d'accès,

plus le Québec répond aux besoins et aux droits des personnes en situation de vulnérabilité. Dans le contexte pandémique actuel, il s'agit d'un investissement concret pour faire face à l'augmentation accrue des personnes vivant des difficultés, que ce soit d'ordre financier, de santé physique ou mentale, de violence conjugale, de logement, de perte d'emploi, etc.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Jamais le gouvernement n'a autant compté sur les organismes communautaires pour garantir un filet social au Québec qu'en ce temps de crise de la COVID-19. Nous observons à quel point les personnes en situation de vulnérabilité sont davantage touchées par cette crise et nous appréhendons qu'elles le soient encore davantage par les crises économiques et sociales qui suivront. Dans ce contexte, nous observons également que les organismes communautaires subissent une grande pression afin de répondre aux besoins de ces personnes.

Plusieurs défis se posent alors à court, moyen et long terme. D'abord sur le plan organisationnel, les organismes doivent réorganiser, adapter, diminuer, augmenter ou arrêter leurs services et activités, et ce, dans un contexte de diminution ou perte de revenus et de main-d'œuvre. Ensuite sur le plan des actions politiques et de la capacité des organismes à réaliser leur mission de transformation sociale. Alors que plusieurs organismes doivent annuler leurs activités d'éducation populaire, de défense des droits, de formation, de sensibilisation, de prévention ou encore fermer les milieux de vie, comment faire vivre la vie associative et stimuler la participation citoyenne ? Et aussi, comment effectuer une veille sur les droits humains qui peuvent être bafoués pendant la crise ?

D'autre part, les organismes démontrent à plusieurs égards leur résilience et leur capacité d'adaptation afin de développer de nouvelles façons de faire pour poursuivre leurs activités, réaliser leur mission et répondre aux besoins des populations. Ils sont en première ligne pour soutenir la population, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité. Le communautaire fait un travail essentiel en temps de pandémie: aider les aînés.e.s à se procurer de la nourriture, soutenir les gens peu alphabétisés à comprendre les consignes de santé publique, accompagner les gens ayant perdu leur emploi pour avoir accès au soutien financier gouvernemental, défendre les droits des locataires afin d'éviter qu'ils perdent leur logement en pleine pandémie, soutenir les parents et les familles pour bien se protéger, par exemple dans le cas des gardes partagées.

Bref, de grands bouleversements attendent les organismes d'action communautaire autonome à un moment où les populations en situation de vulnérabilité auront le plus besoin d'eux. Il est donc essentiel de renforcer dès maintenant leur capacité d'agir afin de reconstruire un filet social fort et de ne laisser personne derrière.

DES FONDS D'URGENCE COVID-19 TOTALISANT 161,2 MILLIONS\$

À la demande du mouvement communautaire, plusieurs fonds d'urgence ont été créés pour soutenir les organismes communautaires. Au total, 16 fonds ont été créés, pour un montant total de 161,2 millions \$. Ces fonds, en plus de ne pas être offerts l'ensemble des organismes communautaires, ont connu plusieurs lacunes, notamment sur le plan administratif.

Trop ciblés, avec des échéances trop courtes, ces fonds ne couvrent pas tous les problèmes et les besoins des organismes sur le terrain. Par exemple, si la majorité des fonds sont dédiés aux services directs à la population pour combler les besoins de base ainsi que les pertes de revenu, aucun fonds n’a été accordé pour le travail d’éducation populaire ou encore la défense des droits.

De plus, les exigences administratives étaient beaucoup trop lourdes dans un contexte où les organismes n’avaient pas le temps de remplir toutes les exigences. Bref, plusieurs organismes n’ont reçu aucun soutien supplémentaire, certains ont dû renoncer à une aide financière en raison de l’impossibilité de se conformer aux exigences, alors que ceux qui en ont obtenu croulaient sous le poids bureaucratique.

Enfin, mentionnons qu’il existe un écart important entre les sommes annoncées publiquement et l’argent qui a réellement été décaissé sur le terrain. Davantage de transparence à cet égard serait nécessaire afin de mieux comprendre la réalité dans laquelle travaillent les organismes.

Étant donné le rôle essentiel et central joué par les organismes pendant la pandémie et celui qu’ils joueront après la crise, il est essentiel d’élargir ces fonds d’urgence à l’ensemble des organismes, de simplifier les exigences administratives et, à moyen terme, de les consolider en financement à la mission afin de soutenir les organismes dans l’après-crise.

Voici un portrait des fonds COVID attribués pour les organismes communautaires :

	Instance gouvernementale	Montant annoncé	Date de l’annonce	Informations sur le fonds d’urgence
DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS et CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	MTESS-SACAIS	2 millions\$	21 septembre 2020	Fonds d’urgence de 2M\$ pour le Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, volet Promotion des droits et volet Organismes multisectoriels, ainsi que pour le Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire (PSCDC).
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	MSSS	70 millions\$	13 août 2020	Aide d’urgence afin d’aider les organismes communautaires à compenser les pertes de revenus liées à la pandémie, notamment en raison de l’annulation d’activités de levée de fonds et de la baisse considérable des dons reçus, pour la période du 13 mars au 30 septembre. Ce soutien financier s’adresse aux 3 000 organismes admis au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien à la mission globale qui ont maintenu leurs activités ou qui souhaitent les reprendre.

	Instance gouvernementale	Montant annoncé	Date de l'annonce	Informations sur le fonds d'urgence
	MSSS	20 millions\$	15 avril 2020	Aide d'urgence afin de répondre aux besoins financiers supplémentaires des organismes communautaires offrant des services directs à la population, notamment dans les secteurs de l'alimentation, l'hébergement, l'accompagnement-transport bénévole, et les services communautaires de santé physique et mentale. L'aide financière couvrait la pour la période du 13 mars au 30 juin 2020.
SANTÉ MENTALE	MSSS	17,5 millions\$	17 août 2020	L' aide financière d'urgence vise à hausser les services des organismes communautaires en santé mentale, entre autres grâce à l'ajout de ressources humaines. Les organismes doivent être admissibles au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et avoir maintenu leurs activités ou souhaiter les reprendre pour répondre aux besoins actuels de la population. L'aide financière de la première annonce est valide du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et la seconde s'applique à la période du 1er avril 2021 au 30 mars 2022 .
		10 millions\$	2 novembre 2020	
VIOLENCE FAITE AUX FEMMES	MÉES ET MSSS	2,5 millions\$	27 mars 2020	Somme accordée dans le but de combler les besoins accrus des organismes d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales.
HÉBERGEMENT EN DÉPENDANCE	MSSS	3 millions\$	30 avril 2020	Aide financière d'urgence octroyée aux ressources d'hébergement en dépendance. Soutien accordé pour couvrir les frais excédentaires engendrés par la pandémie, notamment pour l'accroissement de la surveillance, le rehaussement de l'entretien sanitaire et la désinfection, l'achat de matériel sanitaire, l'embauche de ressources additionnelles, le paiement de temps supplémentaire ainsi que pour l'augmentation des coûts liés à l'alimentation des personnes hébergées..
BANQUES ALIMENTAIRES	MSSS	2 millions\$	24 mars 2020	Aide financière d'urgence afin d'offrir de l'aide alimentaire aux personnes en situation de vulnérabilité et d'être présent auprès des communautés pour leur fournir un approvisionnement de denrées et un soutien d'urgence dans des situations exceptionnelles. Cette somme vise à répondre à la hausse des besoins d'aide alimentaire, notamment par l'achat de denrées et l'ajout de main-d'œuvre.
ITINÉRANCE	Entente fédérale-provinciale MSSS	21,4 millions\$	18 mars 2020 29 avril 2020	Investissement supplémentaire pancanadien de 157,5M\$ pour Vers un chez-soi: la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Une entente a été conclue avec Québec pour 21,4M\$.
JEUNES	MSSS	500 000\$	9 avril 2020	Aide financière d'urgence de 500 000 \$ versée à Tel-jeunes en soutien à la mission de l'organisation qui est d'offrir en tout temps, par la LigneParents et Tel-jeunes, des services gratuits et confidentiels d'intervenants professionnels aux jeunes et aux parents qui en ont besoin.

	Instance gouvernementale	Montant annoncé	Date de l'annonce	Informations sur le fonds d'urgence
Famille	Secrétariat à la jeunesse	1 million\$	24 avril 2020	Une somme puisée à même l'enveloppe destinée au Fonds Mille et UN (FM1) pour la jeunesse, afin de venir en aide aux organisations jeunesse qui sont aux prises avec des difficultés financières importantes.
	Ministère de la Famille	5 millions\$	24 avril 2020	Aide d'urgence accordée en soutien aux organismes communautaires Famille (OCF) et aux organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie communautaires (OC-HGC). Cette aide vise à assurer le soutien offert aux familles vulnérables et à celles affectées par la crise actuelle liée à la pandémie. Cette aide financière représente un montant de plus de 16 000 \$ pour chaque OCF et de 2 000 \$ pour les OC-HGC.
LOISIR	MÉES	3,3 millions\$	15 octobre 2020	Annonce d'un plan d'aide pour le loisir et le sport de 70 millions\$ Les centres communautaires de loisirs vont recevoir une bonification de 60% de leur financement en 2020-2021 via leur financement à la mission. L'enveloppe globale passera donc de 5 546 126\$ à 8 873 802\$ pour 2020-2021, ce qui représente une aide de 3,3 millions \$ pour 59 organisations. Détails à préciser pour les organismes nationaux de loisirs.
	MCC	3 millions\$	13 octobre 2020	Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de COVID-19 soutenus ou non par un des programmes Aide au fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications. S'adresse aux OSBL et a aussi pour but d'éviter la fermeture permanente d'organismes culturels et de communication et de maintenir ainsi la culture québécoise vivante.

UN FILET SOCIAL À RECONSTRUIRE

Au fil des ans, le gouvernement a choisi d'appliquer des compressions dans les services publics, en particulier durant la période d'austérité des années 10 (2013-2014-2015-2016). Mais à l'intérieur des différents portefeuilles de dépenses de l'État, certaines missions ont été privilégiées au dépens d'autres. Ainsi, la mission « soutien aux personnes et aux familles », qui inclut les mesures d'aide financière, d'aide à l'emploi ou des services de garde, de l'accessibilité à la justice, du curateur public, a été celle dont le financement a le moins progressé parmi toutes les missions gouvernementales. Un rattrapage important doit être fait dès le prochain budget à ce chapitre, surtout dans un contexte où les personnes assistées sociales ont été ignorées dans les mesures de soutien liées à la pandémie.

En effet, la crise sanitaire actuelle rend davantage visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. Dans le contexte actuel, le gouvernement doit soutenir la population québécoise et renforcer son filet social afin que celle-ci puisse faire face aux conséquences importantes, tant économiques que sociales, de l'après-crise.

Lorsque l'État fait le choix de compresser les dépenses et de se priver de revenu en baissant les impôts, c'est la population qui en paie le prix, en particulier les groupes les plus vulnérables (personnes plus pauvres, personnes âgées vivant seules, celles vivant avec un handicap sévère, celles aux prises avec une maladie chronique, etc.). Les conséquences se traduisent par un manque de services auxquels la population a besoin pour vivre dignement : soutien à domicile, éducation de qualité dans un environnement sécuritaire et sain, accès à des soins de santé gratuits et efficaces, accès à un logement décent, à des protections sociales en cas de besoin, etc. Les mesures d'austérité budgétaire et le désengagement de l'État les privent d'accès à des services et du soutien essentiel, fragilisent la population et accentuent les inégalités sociales et économiques, en plus d'être une atteinte directe à leurs droits sociaux. Ces reculs viennent en contradiction avec les obligations de l'État en matière de droits humains contenues dans les chartes québécoise et canadienne, ainsi que dans la Déclaration universelle, les pactes et les conventions internationales de droits humains. En effet, en vertu de ses obligations de droits humains, le gouvernement doit voir à la pleine réalisation des droits, dont les droits à la santé, à l'éducation, à des protections sociales, à un logement décent, à une alimentation saine et suffisante, etc. Et ce, au maximum des ressources disponibles. Les réinvestissements des deux derniers budgets dans certains programmes sociaux et services publics sont loin d'être à la hauteur des besoins rencontrés sur le terrain.

Pour toutes ces raisons, les groupes d'action communautaire autonome réclament non seulement les ressources requises pour accomplir leur mission, mais aussi que le gouvernement applique les obligations de l'État face aux droits humains dans toutes ses actions, politiques et programmes. Cela commence par réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux.

À l'instar de la Coalition Main rouge, dont nous sommes membres, nous demandons au gouvernement d'adopter des mesures de justice fiscale ou de couper dans certaines dépenses, pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année⁷. Cela permettrait de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le nécessaire renforcement du filet social québécois. Concrètement, plusieurs mesures fiscales progressives permettraient de financer adéquatement la mission des groupes d'action communautaire autonome tout en réinvestissant dans les autres services publics et les programmes sociaux.

- Réinstaurer la taxe sur le capital pour les banques, augmenter le nombre de paliers d'imposition
- Imposer davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail
- Instaurer un régime public d'assurance-médicaments
- Augmenter les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer

Ces avenues permettraient au gouvernement de d'abord le renforcer filet social et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire.

⁷ Voir les solutions fiscales proposées par la Coalition Main rouge, disponible en ligne <https://www.nonauxhausses.org/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>

LE BUDGET 2021-2022 : VERS UNE SORTIE DE CRISE DU COMMUNAUTAIRE

La situation actuelle est exceptionnelle et demande des mesures exceptionnelles, car une fois la crise passée, nous appréhendons que la relance économique ne profite pas à tout le monde et qu'il y aura beaucoup de nouvelles personnes en situation de pauvreté. Si la crise sanitaire actuelle met une grande pression sur les organismes à court terme, nous pensons qu'à moyen et long terme, la crise économique provoquera une hausse importante des demandes de soutien dans les organismes. Après avoir absorbé pendant plusieurs années les effets de l'austérité, après avoir vécu une crise sanitaire qui les aura fragilisés - alors qu'ils vivent toujours dans une situation de sous-financement - les organismes communautaires auront-ils la capacité de faire face aux défis de la conjoncture post-COVID-19 ? Rien n'est moins sûr.

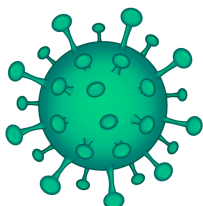
Le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), prévu pour le printemps 2021, soulignera le 20e anniversaire de l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. Dans un contexte où tout le Québec aura besoin de ses organismes communautaires, le budget 2021-2022 est une occasion unique et symbolique, pour le gouvernement, de démontrer son engagement envers eux en consolidant et en soutenant adéquatement leurs missions tout en tenant compte du nouveau contexte post-COVID.

Après 4 ans à saupoudrer de l'argent dans les programmes, le PAGAC est une occasion de rattrapage historique pour enfin régler le problème de sous-financement qui perdurent depuis trop longtemps et de donner les moyens aux organismes de faire face à la crise et surtout, aux conséquences de l'après-crise auprès des populations, en particulier celles vivant en situation de vulnérabilité.



ENGAGEZ-VOUS *pour le* COMMUNAUTAIRE

Engagez-vous pour le communautaire est une grande campagne nationale de mobilisation qui unit tous les secteurs de l'action communautaire autonome de partout au Québec. Elle vise une société plus juste où les droits humains sont pleinement respectés.



Jamais avons-nous autant compté sur le communautaire pour garantir un filet social qu'en ce temps de crise de la COVID-19, alors que ce sont les personnes en situation de vulnérabilité qui sont les plus touchées.



Il existe 4000 organismes communautaires autonomes dans toutes les régions du Québec. Tous issus des besoins et de la volonté de la population, ils travaillent à une transformation sociale en profondeur, que ce soit par l'amélioration des conditions de vie, la défense des droits humains, l'éducation populaire ou l'expression de la citoyenneté.



Les organismes font face à d'importants enjeux de sous-financement et d'atteintes à leur autonomie, ce qui les empêche de réaliser pleinement leur mission. En raison de la crise sanitaire et de la dégradation du filet social causées par des années d'austérité, ils doivent pourtant faire face aux besoins croissants de la population.



Le gouvernement doit investir massivement dans le filet social !

NOS REVENDICATIONS

FINANCEMENT

Les 4000 organismes d'action communautaire autonome ont besoin de 460 millions de dollars de plus par année pour financer adéquatement la réalisation de leur mission, et ce, d'ici le budget 2022.

L'indexation des subventions à la mission doit également être accordée à tous les groupes et calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, hausse estimée à 3,25% annuellement.

AUTONOMIE

Près de vingt ans après l'adoption de la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, l'autonomie des organismes est trop fréquemment menacée.

Le gouvernement doit rendre cette politique prescriptive et veiller à ce que tous les paliers gouvernementaux respectent pleinement l'autonomie des organismes.

JUSTICE SOCIALE

La population continue de subir les conséquences désastreuses des mesures d'austérité et la crise sanitaire causé par la pandémie de la COVID-19 a accentué les inégalités et fragilisé le filet social.

Il est urgent que le gouvernement mette en place une série d'actions structurantes pour réaliser la justice sociale, notamment par un réinvestissement majeur dans les organismes communautaires, les services publics et les programmes sociaux.

www.engagevousaca.org



facebook.com/engagevousaca



[@Engagevousaca](https://twitter.com/Engagevousaca)



ANNEXE 2 : SOLUTIONS FISCALES DE LA COALITION MAIN ROUGE

Coalition Main rouge

Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la Coalition Main rouge Mai 2020

		Mesures de contrôle des dépenses	Revenus fiscaux suppl.
A. Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers			
	Établir 9 paliers d'imposition (paliers proposés)		
1	15% = 0\$ à 49 999\$	18% = 50 000\$ à 59 999\$	2500 M\$
	À noter que le premier 15 532\$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base -2020)	20% = 60 000\$ à 69 999\$	
		32% = 130 000\$ à 149 999\$	
		24% = 70 000\$ à 99 999\$	
		34% = 150 000\$ à 199 999\$	
		28% = 100 000\$ à 129 999\$	
		36% = 200 000\$ à 249 999\$	
		38% = 250 000\$ et plus	
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers (sauf pour la résidence principale)		1055 M\$
3	Diminuer le plafond des REER (de 26 500\$ à 18 000\$)		540 M\$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes		260 M\$
5	Moduler la TVQ, imposer des taxes écologiques ou des taxes de luxe		409,5 M\$
6	Mettre fin à l'incorporation des médecins et revoir leur rémunération		1000 M\$
B. Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises			
7	Augmenter le taux provincial d'imposition des grandes entreprises à 13% (actuellement à 11,9%)		291 M\$
8	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital		862 M\$
9	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (715 M\$); Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dûs (501 M\$);		1216 M\$
10	Réduire les subventions aux entreprises		500 M\$
11	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales)		238,5M\$
C. Mesures diverses¹			
12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		686 M\$
13	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		113 M\$
14	Adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments		300M\$
15	Taxer le capital des fondations privées		280M\$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses) des sommes récupérées annuellement			10 251 M\$ (en millions \$)

1. Nous présentons aussi dans le document complet quatre autres mesures pour lesquelles nous n'avons pu estimer les économies liées à leur mise en œuvre : (16) Utiliser le logiciel libre dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental; (17) Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures; (18) Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées et (19) Adopter une politique de rémunération maximale.

ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU RQ-ACA

Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
Association des grands-parents du Québec
Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ)
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR)
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)
Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)
Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA)
Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
Conseil québécois LGBT (CQLGBT)
Conseil québécois du loisir (CQL)
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)
Fédération des femmes du Québec (FFQ)
Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)
Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs (FQCCL)
Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
Fédération québécoise du canot et du kayak
Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
Groupe MAMAN
Ligue des droits et libertés (LDL)

Literacy Quebec

L'R des centres de femmes du Québec

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)

Mouvements québécois des vacances familiales (MQVF)

Regroupement des auberges du cœur du Québec (RACQ)

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)

Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)

Regroupement des organismes communautaires autonome jeunesse du Québec (ROCAJQ)

Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)

Regroupement Naissances Respectées (RNR)

Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes (RPSBEH)

Relais-Femmes

Réseau Avant de craquer

Réseau communautaire en santé mentale (COSME)

Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ)

Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)

Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)

Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI)

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)

Trajectoire Québec

Union des consommateurs